



## Municipalité de Casselman

N° du rapport  
TP-009-2019

N° de dossier  
Voirie

Sujet :	<b>Problème du puceron dans les arbres près du stationnement du Havre</b>
Date de la rencontre :	<b>Le 24 septembre 2019</b>
Annexes :	

### **RECOMMANDATION**

- 1- Que le conseil de la municipalité de Casselman accuse réception du rapport administratif **TP-009-2019** du directeur des services physiques; et
- 2- Que le conseil de la municipalité de Casselman dirige le département de la voirie sur le correctif à apporter au Havre.

### **CONTEXTE**

Ces derniers jours nous avons reçu plusieurs plaintes venant des résidents du Havre concernant les excréments de puceron qui sont logés dans les arbres au-dessus de leurs stationnements.

### **ANALYSE**

Suite a une rencontre avec M. Marc Carrière, gérant du Havre, oui on a pu constater les dommages occasionner en plus d'avoir un historique de la problématique. Trois solutions vous sont proposées; la première option est de couper tous les arbres, deuxième option est de garder le statu quo, et pour conclure faire traiter les arbres tous les ans. Le Havre a déjà fait la troisième option, mais celle-ci ne corrige pas la problématique complètement. Tous les arbres se retrouvent sur la propriété de la municipalité.

### **RECOMMANDATION**

Nous proposons le statu quo, ne rien faire. Il serait dommage de couper les arbres et le traitement ne corrige pas la problématique. Ça ne dure que pour un certain temps de l'année.

### **IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET IMPACT SUR LES EFFECTIFS**

Cet item est inclus dans le budget courant approuvé :      Oui                      Non-X                      S/O

Cet item est à l'intérieur du montant budgété :              Oui                      Non-X                      S/O

Montant total budgété en 2019 \$

Montant du budget disponible \$

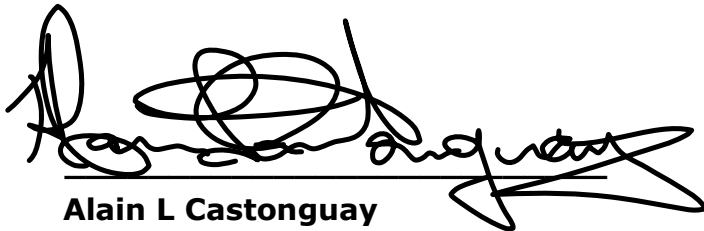
L'impact sur les effectifs reliés à cet effet est limité au personnel en place et à leurs Fonctions de travail tel que déterminé par le Conseil municipal.

**ALTERNATIVE**

La municipalité pourrait refuser les options proposées et suggérer une autre alternative.

**Préparée par :**

**Révisée et approuvée pour la  
considération du conseil par :**



**Alain L. Castonguay**  
Directeur des services physiques



---

**Linda D-Bergeron CPA, CGA**  
Administratrice en chef